

ASSEMBLÉE NATIONALE
6 janvier 2022

EN FAVEUR DE L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE INDÉPENDANTE - (N° 4811)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 41

présenté par
M. Barrot et Mme Verdier-Jouclas

ARTICLE 10

À la première phrase de l'alinéa 50, substituer au mot :

« au »

le mot :

« du ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.